



DOSSIER DE CANDIDATURE

EXPOSITIONS 2011 - OFFICE DE TOURISME DE SAINT-OUEN

(À retourner avant le ... / ... / 2010)

DOSSIER REÇU PAR L'OFFICE
LE ... / ... / 2010

CONTACT :

Melle Emilie FENARD
Tél. : 01 40 11 77 36
E-mail : f.muller@st-ouen-tourisme.com

1 - COORDONNÉES

M. Mme Mlle

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Tél. : Portable :

E-mail : Site web :

2 - ACTIVITÉ(S)

Peinture Sculpture Photo Autre Préciser :

Description de l'activité :

.....
.....
.....
.....

Matériaux et supports utilisés :

.....
.....
.....
.....

3 - PARCOURS ARTISTIQUE

Avez-vous déjà exposé à l'office de tourisme de Saint-Ouen?

OUI

NON

Si oui :

DATE	LIEU	THÈME

Autres expositions :

(Hors office de tourisme)

DATE	LIEU	THÈME

4 - SOUHAITS POUR L'EXPOSITION

Espaces d'exposition :

Centre-ville

(30 avenue Gabriel Péri)

Marché aux Puces

(7 impasse Simon)

Les deux

Période souhaitée :

(Indiquez au maximum trois périodes)

Janvier 2011

Février 2011

Mars 2011

Avril 2011

Mai 2011

Juin 2011

Juillet 2011

Août 2011

Septembre 2011

Octobre 2011

Novembre 2011

Décembre 2011

Thème de l'exposition :

(Joindre au minimum deux photos au dossier)

.....
.....

Œuvres :

♦ Format le + grand :cm xcm

♦ Support(s) :

♦ Nombre :

♦ Format le + petit :cm xcm

♦ Matériaux utilisés :

♦ Valeur moyenne :€ / œuvre

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation et en accepter les clauses.

Fait à le/...../ 2010

Signature :

FICHE TECHNIQUE DES ESPACES D'EXPOSITION

1 - ESPACE ACCUEIL DU CENTRE-VILLE • 30 avenue Gabriel Péri

Espace d'exposition :

- Dans l'espace d'accueil, les œuvres sont accrochées au dessus des présentoirs par un système de cimaises (6,85 m sur trois murs). L'espace disponible entre le plafond et le haut des présentoirs est de 0,90 m.
- Possibilités d'aménagements :
 - 1) Il est possible de placer des œuvres sur le mur derrière le comptoir d'accueil. L'espace disponible est de 3 m de long sur 1,50 m de haut.

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au jeudi de 10h30 à 13h et de 14h à 18h,
le vendredi de 13h à 18h.



2 - ESPACE ACCUEIL DU MARCHÉ AUX PUCES • 7 impasse Simon

Espace d'exposition :

Un mur entier est dédié aux expositions.
Longueur : 2,70 m – Hauteur : 2,50 m

- Possibilités d'aménagements :
 - 1) Un système de cimaises court sur la longueur du mur d'exposition.
 - 2) 6 socles, permettant de poser des objets ou des sculptures, peuvent être placés devant le mur d'exposition.
 - 3) Il est possible de placer 6 œuvres (nombre variable en fonction de la taille des œuvres) sur le mur près du comptoir d'accueil.

Horaires d'ouverture au public :

Du samedi au lundi de 10h à 13h et de 14h à 17h30.



CONDITIONS D'EXPOSITION

1 - CONVENTION

Toute exposition fait l'objet d'une convention entre l'exposant et l'office de tourisme, développant notamment les points suivants :

- **Les expositions sont ouvertes aux adhérents de l'office du tourisme (cotisation 2011 : 15 €)**
- Durée moyenne d'exposition : 5 semaines
- Matériel mis à disposition :
 - Centre-ville : 19 câbles perlon (2 m de long) et 57 crochets,
 - Marché aux Puces : 6 câbles perlon et 18 crochets ; 3 socles d'1,30 m et 3 socles d'1,50 m.
- Les pièces exposées sont assurées par l'office de tourisme pour la durée d'exposition (transport non inclus, à la charge de l'exposant).
- Communication :
 - Réalisation d'une affiche (format A4) pour les deux espaces d'accueil,
 - Création d'un flyer (format A6) : **impression et diffusion à la charge de l'exposant,**
 - Information par Internet :
 - dans la rubrique *Actualités* de notre site internet www.st-ouen-tourisme.com,
 - dans la rubrique *La vie culturelle et sportive* du site internet de la ville www.ville-saintouen.fr,
 - dans la rubrique « *L'agenda* » du site www.tourisme.fr.
 - Information dans le programme mensuel « Sortir à Saint-Ouen » du journal municipal, distribué en 24 000 exemplaires,
 - Information dans l'agenda culturel mensuel de l'office du tourisme « *Les rendez-vous de l'office* » : affiché dans nos locaux, diffusé par mail aux offices de tourisme du département, à une sélection de journalistes, ainsi qu'à tout demandeur particulier (newsletter...),
 - Information dans le programme semestriel « visites, animations et expositions » édité par l'office de tourisme, mis à disposition dans nos deux points d'accueil et l'ensemble des lieux publics, diffusé chez nos partenaires et par courrier aux personnes ayant déjà participé aux activités de l'office.

2 - MONTAGE ET DÉMONTAGE DES EXPOSITIONS (ASSURÉS PAR L'EXPOSANT)

Les expositions sont installées par l'exposant aux horaires suivants :

- Centre-ville : montage et démontage le vendredi entre 9h et 10h,
- Marché aux Puces : montage le vendredi entre 16h et 18h, démontage le lundi de 16h à 17h.

L'office de tourisme n'assure ni le transport, ni le stockage des œuvres en dehors de la période d'exposition.

3 - OUVERTURE AU PUBLIC

L'exposition est présentée aux visiteurs pendant les horaires d'ouverture de l'office :

- Centre-ville : du lundi au jeudi de 10h30 à 13h et de 14h à 18h, le vendredi de 13h à 18h,
- Marché aux Puces : le samedi, le dimanche et le lundi de 10h à 13h et de 14h à 17h30.

4 - VERNISSAGE

L'exposant peut organiser un vernissage (à sa charge) pendant les horaires d'ouverture de l'office.